

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

C O M M U N E  
D ' A M B E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 14  
représentés : 09  
votants : 23  
absents : 00

**SEANCE DU 09 MAI 2022 À 18H30**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous  
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :  
05 mai 2022

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

**PRESENTS :**

Kévin SUBRENAT, Maire ;  
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,  
Jacques RAYNAL, adjoints au Maire ;  
Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane  
LIAGRE, Sandrine DESCHAMPS, Yann VANNIER, Nadine DEBAISIEUX,  
Christian LAPEYRE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

Et de l'affichage en mairie le :

Le Maire,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

David VIELLE donne procuration à Michel RATON  
Mylène ROUDAUD donne procuration à Jean-Pierre MAZZON  
Laurence LAVEAU donne procuration à Kévin SUBRENAT  
Éric PASQUET donne procuration à Philippe GIACOMETTI  
Natacha BLANCO donne procuration à Sandrine DESCHAMPS  
Oriane ARIS donne procuration à Jean-Pierre MAZZON  
Hanif OUBROU donne procuration à Kévin SUBRENAT  
Gilbert DODOGARAY donne procuration à Christian LAPEYRE  
Isabelle BESSE donne procuration à Christian LAPEYRE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Jacques RAYNAL

**DÉLIBÉRATION N° 026 05 2022 - FINANCES - FOND DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT  
DES COMMUNES - FDAEC 2022**

Présentation par Jean-Pierre MAZZON.

VU le courrier du Conseil Départemental en date du 28 mars 2022 portant renouvellement du FDAEC au titre de l'année 2022,

VU la réunion en date du 15 avril 2022 portant répartition de l'ensemble FDAEC pour le canton de la Presqu'île,

M. Mazzon rappelle aux membres de l'assemblée les principes afférents au FDAEC. Sont financés par cette dotation cantonale des travaux d'aménagement de voirie et des équipements communaux.

L'autofinancement du maître d'ouvrage, sur chaque opération, ne doit pas être inférieur à 20 % du montant hors taxe de ladite opération.

L'assemblée départementale de la Gironde a décidé lors de son vote du budget primitif 2022 de renouveler son soutien à l'ensemble des communes du département. La commune d'AMBES s'est vue attribuer la somme de 15 442 euros.

Il convient de porter affectation de ce fond :

Entreprise	Matériel	Montant HT
TOTEM	Panneaux d'affichage lumineux	23 919 €
<b>TOTAL</b>		

Dépense HT	Recettes		
23 919 €	Organisme	Montant	%
	FDAEC	15 442 €	64,56 %
	Autofinancement commune	8 477 €	35,44 %
<b>TOTAL</b>			
			<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'acquérir le matériel susmentionné,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Gironde l'affectation du FDAEC d'un montant de 15 442 euros.
- **ASSURE** le financement complémentaire sur ses propres deniers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 mai 2022  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

